

Marché de travaux - Transaction

Rapport n° CP/2012/880

Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier et des moyens généraux - Service administration

Résumé :

Le rapport a pour objet des travaux supplémentaires pour le retrait des plaques lisses en fibrociment amiante dans le réfectoire et l'entrée de la Salle des Gardes du château du Haut-Koenigsbourg.

Des travaux de mise aux normes des installations techniques au château du Haut-Koenigsbourg sont en cours.

Lors du démarrage des travaux d'intégration des réseaux en juillet 2012 dans le réfectoire et l'entrée de la Salle des Gardes, il est apparu que les plafonds de ces deux salles contenaient des plaques en fibrociment contenant de l'amiante. Ces éléments n'étaient pas mentionnés dans le dossier technique amiante (DTA) établi avant travaux le 30 novembre 2005 et complété le 1^{er} avril 2010.

Afin d'éviter que le chantier ne soit bloqué, et que sa désorganisation provoque de grosses perturbations lors de la saison estivale du château, ces prestations non prévues au marché initial de l'entreprise FERRARI, ont fait l'objet d'un ordre de service demandant à l'entreprise de réaliser ces travaux. (Ordre de service de prix nouveau provisoire).

L'entreprise FERRARI, titulaire du lot désamiantage, a ainsi établi un devis de travaux supplémentaires pour le retrait d'environ 15 m² des plaques lisses en fibrociment amiante. Ce devis tient compte des obligations du nouveau décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante, visant à mieux protéger les travailleurs face aux risques d'exposition à l'amiante.

Le montant des travaux supplémentaires, après mise au point des prix de cette intervention, avoisine les 75% du montant du marché initial. Il est donc proposé de formaliser une transaction amiable avec l'entreprise FERRARI, pour le règlement de ces prestations complémentaires.

Le montant initial du marché initial s'élève à 9 990,00 € HT, soit 11 948,04 € TTC.

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 7 252,80 € HT, soit 8 674,35 € TTC, soit 72,6 % du montant du marché initial.

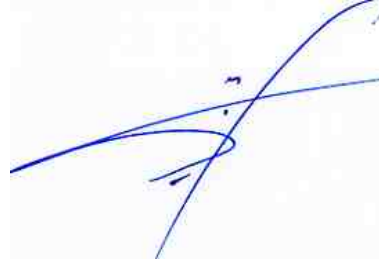
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, accepte la réalisation de prestations supplémentaires de

travaux pour le retrait des plaques lisses en fibrociment amiante dans le réfectoire et l'entrée de la Salle des Gardes du château du Haut-Koenigsbourg et approuve le principe d'une transaction amiable à passer entre la société FERRARI et le Département du Bas-Rhin, en vue du règlement des dits travaux supplémentaires.

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL